





# 1ème Montée Historique de Sewen-Lac d'Alfeld 29 et 30 juin 2024

# **ARTICLE 1 – GENERALITES**

#### 1.1 Organisateur:

L'Association Ecurie Lefebvre - 5 rue de Guebwiller - 68500 Bergholtz et l'association Icare Racing Compétition - 57 rue de la gare - 68500 Merxheim, organisent en collaboration avec l'ACL Sewen, les 29 et 30 juin 2024, la 1ère Montée historique de Sewen - Lac d'Alfeld.

Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée pour voitures d'époque, non chronométrée.

1.2 Secrétariat : Ecurie Lefebvre, 5 rue de Guebwiller, 68500 Bergholtz, 0389762825

Directeur de l'organisation : Winkler Gérard
Directeur de course : Dreyfus Laurent
Coordinateur général : Andres Christophe
Responsable technique : Angelini Vincent
Responsable sécurité : Lodwitz Bernard

- **Secrétariat**: Winkler Christiane / Andres Virginie

# 1.3 Description de la manifestation :

Cette manifestation est ouverte à tout véhicule immatriculé avant le 31 décembre 1991 ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique ou sportif.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile.

Elle empruntera la RD 466, dans les célèbres lacets des lacs au-dessus de Sewen.

Ce tracé sera fermé à la circulation uniquement par souci de sécurité par arrêté municipal et préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation.

Samedi 29 juin à 17h30 un hommage à Jean Pierre Lambolez sera proposé aux concurrents présents et sur inscription, montée en convoi sur la côte.

#### <u>ARTICLE 2 – PROGRAMME</u>

Ouverture des inscriptions : 1 novembre 2023

Clôture des inscriptions: 10 juin 2024

Accueil des participants : 29 juin 2024 à partir de 10h00

Accueil des participants ne pouvant être présents le samedi, le dimanche 30 juin 2024 de 06h45 à

07h45

Vérifications Administratives et Techniques : 29 juin 2024 de 10h15 à 12h00 et 14h00 à 17h00 et le 30

juin 2024 de 06h45 à 08h00 à la Salle des Fêtes de Sewen Briefing écrit et remis contre signature lors des vérifications

Montées: 30 juin de 8h00 à 12h30 et 14h00 à 18h

#### ARTICLE 3: VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER - CONFORMITE - EQUIPEMENTS

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux deux catégories suivantes :

- Voitures anciennes régulièrement immatriculées avant le 31 juillet 1991
- Voitures anciennes de compétition, uniquement en démonstration avant le 31 juillet 1991

#### Les véhicules postérieurs et d'exception POURRONT être admis sur dossier.

Le nombre maximal de véhicule admis à prendre le départ est de 120

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, d'époque et/ou en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

#### 3.1 Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs

- Son permis de conduire
- Une attestation du propriétaire si le véhicule n'est pas piloté par lui-même
- L'attestation d'assurance (RC) spécifiant garantir la participation à la manifestation
- La décharge de responsabilité
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

# 3.2 Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui devront être en bon état (Les pneus « slicks » étant strictement réservés aux véhicules de compétitions)
- Vérifications du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie
- Vérification de l'éclairage, des feux qui devront être en conformité avec le code de la route.
- Présence d'un triangle de signalisation pour les véhicules dépourvus de feux de détresse.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoire pour les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 01/09/1967)
- Un extincteur à poudre (minimum 2 kg date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible est obligatoire.
- Le port du casque homologué est obligatoire (normes Afnor ou E)

#### 3.3 Examen général du véhicule

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux sans qu'il puisse être réclamé de dédommagements.

## **ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

La journée comportera deux phases :

- **4.1 Phase de reconnaissance :** 1 phase de reconnaissance par véhicule
- 4.2 Phases de démonstration : toutes les montés suivantes seront des montées en démonstration
- 4.3 Mise en convoi du parc concurrents au départ et retour parc fermé

Pour la sécurité des riverains et le bon déroulement de la manifestation, des convois seront organisés afin d'arriver au départ de la montée et à la fin de chaque montées les concurrents redescendront par la RD 466 en convoi et rejoindront le parc.

# **ARTICLE 5: EQUIPEMENTS**

- **5.1.** Un casque devra obligatoirement être porté par les concurrents
- **5.2.** Pantalon et manches longues obligatoires,
- 5.3. Pour les autos en configuration course (proto et monoplace) la combinaison est obligatoire
- 5.4. Extincteur fixé, harnais ou ceintures de sécurité sont obligatoires. (cf. article 3.2)

#### **ARTICLE 6: ASSURANCES**

Tout engagé participant à cette montée en démonstration devra être assuré en conséquence

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisateur

Les dommages matériels ou humains occasionnés par les participants sont du ressort unique de chaque équipage participant.

A lui seul de vérifier auprès de son assureur qu'il soit bien couvert pour ce type de manifestation ou de souscrire une assurance piste (Ex : Assurance LESTIENNE)

# **ARTICLES 7 : COPILOTES/PASSAGERS**

Les copilotes ou passagers (max 1 seul/auto) devront porter les mêmes équipements que les pilotes suivant la configuration de l'auto, l'âge minimum est fixé à 16 ans.

Et seules les personnes déclarées sur la fiche d'inscription pourront prendre part aux montées.

#### **ARTICLE 8 : CIRCULATION – ASSISTANCE**

En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants. Les signaleurs indiqueront en outre de manière claire, par usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation.

Les véhicules de l'organisation guideront les concurrents jusqu'au point de départ et officieront en tant que véhicules ouvreurs sur le parcours.

## **ARTICLE 9 : ENGAGEMENT**

Voir feuille d'engagement

En cas de désistement après le 10 juin 2024, les droits de participation ne seront pas remboursés ldem pour ceux qui ne se présentent pas le jour de l'épreuve

# **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Je soussigné(e)	
Demeurant	
Engagé sur la 1 <sup>ère</sup> Montée his	torique de Sewen – lac d'Alfeld
Avec mon véhicule	
Reconnais en m'inscrivant à cette manifestation que ma responsabilité est pleine, entière et exclusive pour les dégâts que j'occasionne à mon propre véhicule, aux véhicules aux tiers ou à tout autres dégâts dans l'enceinte de cette manifestation	
Que j'ai pris toutes mes dispositions auprès de mon assurance, que celle-ci soit compatible avec les activités organisées par les organisateurs.	
Que je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident et m'engage à prendre à ma charge tous les frais et dommages qui s'en suivraient sans action civile ou pénale à l'encontre de l'organisateur	
Fait à	Le
	manuscrite « lu et approuvé »
	Signature :
	Signature du passager :